

# LEGISLATURE 2002 - 2006

---

## PROCES-VERBAL no 29

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 7 décembre 2005 à 19 h 00  
à la Salle des Remparts

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2005
  2. Communications du Bureau du Conseil communal
  3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
  4. Nomination des Commissions :
    - 4.1 Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL
- Election : présidence 2006***
5. Dépôt et développement des motions et interpellations
  6. Nomination des Commissions :
    - 6.1 Nomination d'une Commission pour étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Pierre Grin et consorts, concernant la création d'une Commission de coordination dans la lutte contre les incivilités et l'insécurité
  7. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 30/2005 relatif à 5 demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Thomas Cappello, Mme Danielle Drevet, Mlle Alisa Steinhauser, Mme Caroline Annick Verley Keddache, M. Mario Fernandes)
  8. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
    - 8.1 Préavis municipal no 32/2005 relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation, la réfection et l'agrandissement de la salle communale des Remparts
    - 8.2 Préavis municipal no 33/2005 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des deux cuves-filtres à sable du bassin de natation du complexe sportif des Mousquetaires
    - 8.3 Préavis municipal no 34/2005 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Valérie Glauser « La Suisse à portée de train »
    - 8.4 Préavis municipal no 35/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Gabriel Miletic)
- Election : 1<sup>ère</sup> vice-présidence 2006***
9. Rapports :
    - 9.1 Rapport de la Commission (majorité et minorité) chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. F. Donatantonio demandant l'adhésion rapide de la commune de La Tour-de-Peilz à la Communauté tarifaire vaudoise de transports publics « Mobilis »
    - 9.2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 24/2005 relatif au budget 2006 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)
    - 9.3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 25/2005 relatif au budget 2006 du Fonds culturel Riviera
- Election : 2<sup>ème</sup> vice-présidence 2006***
- 9.4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 26/2005 relatif au budget communal 2006
  - 9.5 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 28/2005 relatif à la demande de crédit pour le domaine du Fort à Noville
- Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour 2006***
10. Communications municipales
  11. Propositions individuelles et divers

La séance débute par une sympathique prestation de l'Union instrumentale, fort appréciée par les Conseillers.

## **Appel**

79 présents sur 94 membres élus.

Excusés : Nahal Aminian - Yves Belet - François Bercher - Fernand Bourqui- Anne Débonnaire - Olivier Fahrni - Marc-Antoine Horisberger - Pierre Huber - Yves Isabella - Natalio Magalhaes - Olivier Monney - Pierre-André Oberson - Richard Sendra - Claude-Alain Vouilloz

Absents : Harry Seiffert

Mme la Présidente salue toutes les personnes présentes et invite le Conseil à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, et propose en ouverture de séance un proverbe burkinabé, particulièrement de circonstance en cette période de Fêtes et de partage : « Le contenu d'une cacahuète est suffisant pour que deux amis puissent le partager ».

Elle souhaite la bienvenue aux candidats à la naturalisation présents ce soir dans le public.

## **Ordre du jour**

Mme la Présidente signale que les points « Communications municipales » et « Propositions individuelles » ont sans doute subi les affres du copié-collé et doivent porter en réalité les nos 10 et 11, et non 8 et 9.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que présenté.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2005**

Mme C. Wehrli constate, au bas de la page 355, qu'il manque la fin du texte relatif à l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal PDC/I.

Mme la Présidente rappelle que M. F. Amoroso a été assermenté en remplacement de Mme Elisabeth Studzinski.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2005 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil communal**

Mme M. de Lattre-Wiesel, présidente, présente les condoléances du Conseil et les siennes propres à la famille de Mme Véronique Hürni, qui est subitement décédée il y a peu. Conseillère communale de 1996 à 1999, elle a notamment fait partie de la Commission de gestion et de la Commission scolaire. Chacun se rappelle de ses indéniables qualités de cœur. De plus, elle était l'une des deux animatrices du réfectoire primaire de Vassin. Elle a consacré beaucoup de son temps et de son énergie au service de notre population. Elle manque à beaucoup de gens, notamment aux enfants qui fréquentent le réfectoire et qui lui étaient très attachés. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Mme la Présidente donne ensuite connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de l'Audiorama de Territet annonçant la création d'une association pour sa promotion. Un repas de soutien, destiné à récolter des fonds, est organisé le jeudi 19 janvier 2006. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire jusqu'au 15 décembre 2005, par le biais du site internet [www.audiorama.ch](http://www.audiorama.ch) ou en téléphonant au musée.
- Samedi 17 décembre 2005, 10<sup>ème</sup> édition de la course à pied nocturne du Mémorial Samuel Burnand. Venez nombreux encourager les athlètes, grands et petits !
- Information sur la constitution de la Conférence des Conseillers communaux de la Riviera le 29 novembre dernier. Peuvent y adhérer toutes les Conseillères et Conseillers qui le souhaitent et des informations peuvent être obtenues auprès de l'un ou l'autre des membres boélands du comité élu, à savoir Mme la Présidente ou M. J. Vallotton.

- Etant donné qu'aucune votation cantonale ou fédérale ne semble prévue pour l'instant en février 2006, le scrutin du 12 février prochain est donc annulé, sauf objet de dernière minute !
- Le Bureau a décidé de placer cette année l'attribution de notre dernier jeton de présence sous le signe du partage. Le choix s'est porté conjointement sur l'Association Enfance et Maladies Orphelines, aux objectifs de laquelle Mme la Présidente est personnellement sensible, et l'Association des Amis du Gymnase de Burier. Ces deux bénéficiaires nous remercieront d'ores et déjà de notre générosité.
- Une lettre de Mme J. Baumann, annonçant sa démission du Conseil, vient de nous parvenir. Elle sera traitée lors de la prochaine séance.
- Une pétition vient également de nous parvenir concernant le 30 km/h. Mme la Présidente en prendra connaissance et le Conseil en reparlera lors de sa séance de février.

### 3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Etienne Balestra**, né le 17 juin 1964 et domicilié à la Grand-Rue 23, en remplacement de M. Pierre Bonvin, membre du groupe socialiste, démissionnaire

### 4. Nomination au sein des Commissions

#### 4.1 Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

La candidature de Mme Marianne Keller est présentée au nom du groupe socialiste.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Marianne Keller est nommée déléguée à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL à l'unanimité.**

### *Election : présidence 2006*

M. K. Egli, au nom du groupe radical, présente la candidature de Mme Marion de Lattre-Wiesel comme présidente du Conseil communal pour 2006. Son intervention est la suivante :

« Sans surprise, je vous propose, au nom du parti radical, la réélection de notre présidente actuelle, Mme Marion de Lattre-Wiesel.

En effet, lors de notre dernière séance du Conseil du mois d'octobre dernier, nous avons décidé à une large majorité - deux avis contraires et deux abstentions - de suspendre l'application, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006, de l'article 11, alinéa 2 du règlement du Conseil stipulant que les membres du bureau ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction.

Le but de cette mesure, influencée par la mise en place de la nouvelle Constitution cantonale, ainsi que par l'éclatement et la disparition momentanée du groupe UDC au sein de notre Conseil, est le souhait de pouvoir disposer d'un bureau rôdé pour les six premiers mois de l'année prochaine, avec ses échéances électorales.

Ce serait vous faire injure que de présenter à nouveau le curriculum de notre présidente. Je l'ai fait deux ans de suite et votre mémoire est certainement sans faille. Par contre, nous le supposions déjà et cela s'est confirmé au courant de l'année bientôt écoulée, nous pouvons compter sur une excellente présidente, neutre et impartiale, qui, avec sa forte personnalité et sa clairvoyance, dirige les débats de main de maître. Elle fait un bon travail, maîtrise les règlements, est très appréciée et s'engage entièrement pour notre commune.

Quoi de plus naturel que de lui accorder notre confiance pour le restant de la législature actuelle ?

Ah, j'ai oublié. Marion de Lattre me fait aussi penser à mon calendrier mural au bureau. Tous les matins, j'ai hâte d'arracher la page précédente pour découvrir avec intérêt et une certaine gourmandise philosophique la sagesse de la journée. Alors - s'il vous plaît - laissez-moi encore cinq fois découvrir les citations choisies par Marion pour débiter notre séance du Conseil.

Merci de lui renouveler votre confiance. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	79
	Bulletins rentrés	79
	Bulletins blancs	6
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	73
	Majorité absolue	37
	<b>Oui</b>	<b>71</b>
	Voix éparses	2

## **Mme Marion de Lattre-Wiesel est élue présidente du Conseil communal pour 2006.**

Mme M. de Lattre-Wiesel remercie les Conseillères et Conseillers de la confiance qui lui est témoignée. Elle remarque à quel point il est difficile de se taire et ne pas pouvoir participer aux débats. C'est une énorme punition que le Conseil lui inflige ! Mais elle conseille vivement cette expérience à tous, étant donné toutes les choses qu'elle a pu découvrir et les gens intéressants qu'elle a pu rencontrer durant cette année.

### **5. Dépôt et développement des motions et interpellations**

#### **5.1 Interpellation de Mme A. Tobler intitulée « Police »**

Mme A. Tobler développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le sujet « Police 2000 » est d'une actualité quasi quotidienne. Les interventions et les communiqués dans les médias succèdent aux diverses réunions et assemblées.

Cette activité intense démontre, d'une part, que les enjeux sont très importants et que cette situation délicate est gérée avec difficultés, d'autre part, aspect réjouissant, que les dirigeants et la population concernée, ne restent pas indifférents. Les citoyens veulent comprendre et agir.

Suite à la relecture des conclusions de la Communication Municipale no. 21/2005 du 7 septembre 2005, j'ai été frappée par la détermination et la fermeté des propos de la Municipalité. Je cite :

*« La Municipalité n'est pas satisfaite des prestations fournies par les deux processus que sont Police secours et Sécurité de proximité, en particulier au niveau de :*

- *la présence pédestre visible et dissuasive*
- *la perte de connaissance du terrain et des ses habitants*
- *la prise en charge des événements et leur résolution*
- *la problématique de la violence chez les jeunes*
- *l'augmentation prévisible des coûts par rapport aux prestations offertes*

*La Municipalité ne défendra une démarche régionale que si elle permet de doter la Riviera d'une police efficiente fournissant des prestations identiques à celles qu'elle obtenait avant les phases de test. Elle est fermement décidée à ne pas faire davantage les frais – humainement et financièrement – d'un processus de régionalisation auquel elle a déjà beaucoup donné et qu'elle a toujours loyalement défendu. »*

Sachant qu'au 31.12.2005 il sera mis un terme aux conventions qui lient les 11 communes de la Riviera et sachant que les Municipalités des dites communes soutiennent la mise en place d'une association régionale « Police Riviera », je me permets de poser les questions suivantes :

- Quelles sont les exigences concrètes exprimées par la Municipalité auprès de cette association naissante, compte tenu de la nécessité d'améliorer rapidement la sécurité de proximité à La Tour-de-Peilz dans le cadre du « nouveau projet de Police Riviera »?
- Quelles sont les mesures déjà prises ou prévues et dans quel délai par la Municipalité pour garantir dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006, une police de proximité « visible, pédestre et efficace » à La Tour-de-Peilz ? En particulier, quelle est la position de la Municipalité au sujet de la base d'engagement régionale ?
- Enfin, quelles sont les mesures prises pour la période transitoire s'étendant du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2006 ?

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette interpellation et de votre réponse écrite. »

Mme S. Winkler, municipale, répond que les exigences de la Municipalité n'ont pas changé depuis l'été. La Municipalité estime que les axes développés par le groupe de travail Police sont de nature à améliorer la situation à La Tour-de-Peilz. Ceux-ci visent une ligne de commandement unique, la localisation de l'Etat-major sur le même site, pour permettre une bonne coordination régionale, et le rapatriement de 24 agents qui étaient affectés au processus Police-secours, ce qui permettra plus de polyvalence et moins de redondance dans les actions.

Il est hors de question pour la Municipalité, mais aussi pour l'Etat-major de Police Riviera, d'attendre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour mettre en place un dispositif face aux difficultés de notre commune. Un effort principal est fait par les policiers de la base Ouest (Vevey). Les policiers de la base Est viennent régulièrement en renfort dans le cadre des actions préventives menées par la sécurité de proximité. Le 1<sup>er</sup> février est la date de retour des policiers affectés à Police-secours. Les services de police municipaux de la région poursuivront leur travail ensemble et le 1<sup>er</sup> juillet pourrait être, si les Conseils communaux le décident, la date officielle de création de l'entité Police Riviera.

Dès le retour des agents qui étaient affectés à Police-secours, un cadre sera donné à ces derniers, insistant sur les bases du travail de proximité que sont le contact avec les citoyens et les patrouilles pédestres. Le groupement de tous les policiers sur la même base, située au centre de la région, serait certainement la solution la plus efficace, mais les locaux nécessaires n'existent pas et les finances des communes ne permettent pas, à l'heure actuelle, la construction d'un hôtel de police du type de celui qui existe à Lausanne. La Municipalité s'est donc ralliée à la solution « deux bases », situées à Vevey et Montreux, car elle s'est rendu compte qu'en en demandant une troisième, elle multipliait le personnel de permanence dans les bureaux, au détriment des forces de travail sur le terrain.

La Municipalité espère avoir répondu aux questions de l'interpellatrice et donnera des informations au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La parole n'est plus demandée.

## 5.2 Interpellation de M. D. Cornut intitulée « Accès des personnes à mobilité réduite à l'étage de la Maison Hugonin »

M. D. Cornut développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Chacun sait que nous avons à veiller à assurer, voire au moins à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite au plus grand nombre de lieux, et tout particulièrement bien sûr, à tous les lieux publics.

Or, nous siégeons habituellement dans la vénérable Maison Hugonin, dans la Salle du Conseil, à l'étage, où se trouve également la Salle des mariages, deux salles qui, vous en conviendrez, répondent parfaitement à la définition de « lieux publics ».

Je ne sais s'il y a eu de temps à autre un problème pour faire accéder à l'étage une personne ne pouvant se déplacer sans aide ou sans chaise roulante, on peut le penser, ni quelles solutions ont dû être occasionnellement trouvées.

Je souhaite simplement par cette interpellation soulever cette question d'ordre très pratique qui mérite, je crois, quelque attention.

Je laisse bien sûr à la Municipalité le choix de nous faire part de ses réflexions, voire peut-être déjà de certaines pistes de solutions, par la voie et dans le délai qu'elle jugera les plus adéquats et l'en remercie par avance. »

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite ou des informations de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## 6. **Nomination des Commissions**

### 6.1 Nomination d'une Commission pour étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Pierre Grin et consorts, concernant la création d'une Commission de coordination dans la lutte contre les incivilités et l'insécurité

Mme la Présidente rend le Conseil attentif au fait que, d'après les informations reçues du Service cantonal des communes et des relations institutionnelles, cette motion ne peut pas être reçue telle quelle puisqu'elle viole le principe de la séparation des pouvoirs législatif et exécutif. Le Bureau aurait pu d'emblée la déclasser en postulat, mais il laisse le soin à la Commission, qui en a le pouvoir, de décider de cette transformation, par analogie avec l'art. 150 de la loi sur le Grand Conseil.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Présidence : PDC/Ind. Bruno Surian

Membres :            Soc            Taraneh Aminian - Martine Gagnebin-de-Bons - Fabrice Donatantonio  
                         Rad            Patric Berger - Patrice Wenger  
                         Lib            Nadine Ammann-Chollet - Raoul Baud

**7. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 30/2005 relatif à 5 demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Thomas Cappello, Mme Danielle Drevet, Mlle Alisa Steinhauser, Mme Caroline Annick Verley Keddache, M. Mario Fernandes)**

Rapporteur : M. Michel Culand

La parole n'est pas demandée.

En conséquence,

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu            le préavis municipal no 30/2005

Oùï         le rapport de la Commission nommée pour traiter de cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**d é c i d e**

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. M. Thomas Cappello, ressortissant d'Italie,
2. Mme Danielle Drevet, ressortissante de France,
3. Mlle Alisa Steinhauser, ressortissante de République Fédérale d'Allemagne,
4. Mme Caroline Annick Verley Keddache, ressortissante de France,
5. M. Mario Fernandes, ressortissant du Portugal.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

**8. Préavis municipaux et éventuellement rapports**

**8.1 Préavis municipal no 32/2005 relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation, la réfection et l'agrandissement de la salle communale des Remparts**

M. R. Piguet, municipal, indique que, à la suite de remarques formulées lors des différentes séances de groupes, la Municipalité a décidé de faire un complément d'information, notamment sur le futur de l'utilisation de la salle lorsqu'elle aura été rénovée. C'est la raison pour laquelle elle propose d'annuler la séance de Commission prévue le mercredi 14 décembre 2005. La date de la première séance de la Commission sera donc celle de la séance de réserve prévue initialement, soit le mercredi 21 décembre 2005.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Présidence :    Soc            Jean-Yves Schmidhauser  
Membres :       Soc            Roger Lambert - Bernard Lavanchy  
                         Rad            Bernard Gavin - François Terzer  
                         Lib            Cédric Urech - Christian Perrette  
                         PDC/Ind.    Franco Amoroso

8.2 Préavis municipal no 33/2005 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des deux cuves-filtres à sable du bassin de natation du complexe sportif des Mousquetaires

M. R. Piguët indique que, pour des questions de disponibilité de la présidence de cette Commission, la séance est reportée au mercredi 11 janvier 2006, à 18 h 30, sur place.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Lib	Michel Leupin
<u>Membres</u> :	Soc	Claude-Alain Vouilloz - Christian Grandguillaume - Jacques Rochat
	Rad	Claudia Sudan - Daniel Krähenbühl
	Lib	Pascal Mason
	PDC/Ind.	Frédéric Glauser

8.3 Préavis municipal no 34/2005 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Valérie Glauser « La Suisse à portée de train »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Rad	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	Soc	Michel Baiutti - Gilbert Vernez - Richard Sendra
	Rad	Patrice Wenger
	Lib	Kurt Sager - Daniel Meyer
	PDC/Ind.	Valérie Glauser

8.4 Préavis municipal no 35/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Gabriel Miletic)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Valérie Glauser
<u>Membres</u> :	Soc	Jacqueline Christen - Monique Petitpierre - Michel Culand
	Rad	Claudia Sudan - Sandrine Osojnak
	Lib	Denis Schyrr – Claude-Alain Luy

***Election : 1<sup>ère</sup> vice-présidence 2006***

Mme M. Keller, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Lyonel Kaufmann comme 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2006. Son intervention est la suivante :

« Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Lyonel Kaufmann comme 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal de La Tour-de-Peilz pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006. Marié, père de deux enfants, il est domicilié dans notre commune depuis 2001.

Son parcours professionnel est quelque peu atypique : d'abord employé de commerce, le Gymnase du soir le conduit ensuite vers la profession d'enseignant et enfin à celle de formateur d'adultes. Il occupe aujourd'hui le poste de professeur formateur en didactique de l'histoire à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne.

Engagé depuis longtemps dans les rangs du parti socialiste, il se dévoue pour le bien de tout un chacun, discute, arbitre et décide. Lyonel Kaufmann est un actif au service des causes qu'il défend.

Elu au Conseil communal en 2001, il a participé à la Commission de gestion dont il est devenu le... secrétaire perpétuel !

Certain que'il saura mettre à profit son expérience pour diriger les débats du Conseil avec clarté, efficacité et sérénité, je vous propose d'élire M. Lyonel Kaufmann à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence de notre Conseil et vous remercie de votre attention. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	78
	Bulletins rentrés	78
	Bulletins blancs	11
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	67
	Majorité absolue	34
	<b>Oui</b>	<b>67</b>
	Voix éparses	0

## **M. Lyonel Kaufmann est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2006.**

M. L. Kaufmann remercie chaleureusement les Conseillères et Conseillers de la confiance qu'ils lui accordent. Il remercie également Mme la Présidente et l'ensemble du Bureau pour l'excellente année qu'il a passée en leur compagnie. Nul doute que l'année qui s'annonce sera aussi riche en satisfaction.

Ce fut un vrai régal de travailler avec Marion de Lattre, qui a notamment le sens de la précision et de l'observation fine des personnes et des choses. Elle est une nouvelle preuve que le terme « intelligence féminine » est sans nul doute possible un pléonasme. Et comme elle nous fait le plaisir d'agrémenter chacune des séances du Conseil de propos originaux, il lui dédie ceux du philosophe américain Woody Allen : « L'avantage d'être intelligent, c'est qu'on peut toujours faire l'imbécile, alors que l'inverse est totalement impossible ».

Il n'a guère l'habitude de s'appesantir sur lui-même, surtout en public, mais il a la faiblesse de penser que c'est la force de nos idées et de nos engagements qui seuls peuvent nous faire véritablement avancer et que, dicit René Char, « l'impossible, nous ne l'atteignons pas, mais il nous sert de lanterne ». Il s'excuse si ses convictions le font parfois s'emporter. Il se débat cependant avec ses idées, mais jamais avec les personnes. Seules la mauvaise foi, l'intolérance et la négation de l'autre le mettent véritablement hors de lui, car il a une trop haute opinion de la politique pour la laisser se vautrer dans la fange. En cette année de commémoration de la libération des camps d'extermination, nous avons tous le devoir - alors que les derniers témoins disparaissent - de ne jamais oublier la part sombre qui existe en chacun de nous et de la combattre sans répit. Là est notre responsabilité morale.

Il profite de la tribune pour adresser à chacun ses meilleurs vœux pour 2006 et conclut en citant Paul Eluard : « Il ne faut pas de tout pour faire un monde. Il faut du bonheur, et rien d'autre ».

## **9. Rapports**

### **9.1 Rapport de la Commission (majorité et minorité) chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. F. Donatantonio demandant l'adhésion rapide de la commune de La Tour-de-Peilz à la Communauté tarifaire vaudoise de transports publics « Mobilis »**

Rapporteur (majorité) : M. Alex Wagner

Rapporteur (minorité) : M. Fabrice Donatantonio

M. A. Grangier relève que nous sommes une nouvelle fois confrontés au problème du fond et de la forme. Sur la forme, cette motion est irrecevable car la Municipalité n'a pas le pouvoir de répondre au vœu formulé. Sur le fond, le sujet est intéressant. Pour concilier fond et forme, il existe dorénavant le postulat, outil que la majorité d'entre nous ne connaissons pas encore puisqu'il est très récent et résulte de la nouvelle Loi sur les communes. Si l'on transpose le règlement du Grand Conseil à l'échelle du Règlement du Conseil communal, il stipule que « le postulat charge la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier, et de dresser un rapport. Un rapport peut aussi être demandé sur toute autre question ». Pour éviter que le fond de cette motion ne passe à la trappe pour des questions d'irrecevabilité, il demande la transformation de celle-ci en postulat et invite le Conseil à le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport. Sur le modèle de la définition du Grand Conseil, le texte de notre règlement pourrait être : « Sur proposition d'un Conseiller, de la Commission ou de la Municipalité, le Conseil communal peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer une motion en postulat ».

M. F. Glauser ne se dit pas convaincu sur le fond par le rapport de majorité. Notre région se doit d'adhérer rapidement à la communauté Mobilis, ce qui permettrait la suppression d'un grand nombre de nuisances. Grâce à l'attractivité de l'offre des transports publics, il serait possible de parvenir à inverser la tendance. Il faut donner un signal fort à la CORAT pour une adhésion rapide. Notre commune consent déjà de gros investissements dans ce domaine, pour une offre est minimale. Il serait temps de faire mieux.

M. F. Donatantonio se dit surpris. Il a déposé une motion, une Commission est mise sur pied pour débattre de sa prise en considération et c'est à ce moment-là que notre Exécutif produit des documents attestant de progrès non négligeables dans le dossier de la création d'une communauté tarifaire dans la zone du district de Vevey, couvrant les régions allant de St-Saphorin à Châtel-St-Denis et rejoignant Villeneuve et une partie du bas du Chablais. On découvre dans ces documents une correspondance riche d'informations, notamment sur la volonté du Canton de développer les communautés tarifaires et d'aller de l'avant pour qu'au prochain

changement d'horaire des transports publics, à fin 2007, la zone soit une réalité.

Selon les propos de M. le Syndic, cela fait plus de dix ans que cette idée est débattue au niveau régional. On nous fait croire maintenant que la communauté sera une réalité en 2007 alors qu'aucune garantie ne nous est donnée. Il veut pouvoir s'assurer que la Municipalité mette tout en œuvre au sein de la CORAT pour montrer son soutien inconditionnel à cet objet et c'est à ce titre que cette motion a été déposée. Ne pas la prendre en considération reviendrait à dire que notre commune ne se sent pas engagée dans ce processus et qu'une fois encore, elle laisse le soin aux communes avoisinantes de traiter le dossier. Il ne nous coûte rien de débattre du sujet, raison pour laquelle il demande d'accepter le rapport de minorité pour que la motion soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Ainsi, l'ensemble du Conseil pourra prendre connaissance de l'avancement des travaux dans ce domaine et se faire une opinion sur le fond de la motion pour en débattre. Néanmoins, il se rallie à la proposition de M. A. Grangier et accepte de transformer sa motion en postulat, en remerciant le Conseil de la prendre en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

M. J.-Y. Schmidhauser ne pense pas qu'il soit nécessaire de vanter les avantages du système tarifaire Mobilis puisque, si l'on en croit le rapport, tout le monde les connaît et adhère sans réserve à l'idée.

Son intervention concerne plutôt la pauvreté des arguments invoqués par les commissaires majoritaires pour justifier leur décision, en totale contradiction pourtant avec les opinions clairement exprimées. Est-il vraiment sérieux de ne pas prendre en considération une motion de cette importance au motif que « le surcroît de travail ainsi engendré ne paraît pas forcément opportun pour une partie de la Commission qui estime également que l'information peut être obtenue par d'autres voies et sans alourdir la tâche de la Municipalité et celle des Conseillers communaux » ? Notre Municipalité, après quatre ans de dur labeur, semble bien fatiguée. La majorité de ses membres entend pourtant se représenter lors des prochaines élections. Il faut donc avancer d'autres arguments que la peur du travail pour convaincre les électeurs ! Et lorsqu'une Commission reprend sans sourciller ce terrible aveu d'inefficacité, ce n'est plus de la mansuétude, mais de la pitié !

Prendre ou ne pas prendre en considération cette motion, c'est un peu se trouver devant le choix d'optique auquel nous sommes tous souvent confrontés, à savoir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein. Une même réalité - objective - mais une vision toute différente. Au niveau de notre Conseil, nous pouvons voir petit et invoquer de piètres arguments pour balayer un projet d'envergure. Mais on peut aussi voir l'opportunité de donner une impulsion politique claire et non partisane pour contribuer à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Au niveau de la Municipalité, on peut voir le travail supplémentaire, mais on peut aussi voir l'opportunité de pouvoir s'appuyer sur un Conseil communal unanime pour faire avancer un projet auquel on dit tenir et que l'on prétend approuver. Notre Conseil doit avoir d'autres préoccupations que de ménager le petit confort de la Municipalité. Et la Municipalité se doit, même en fin de législature, d'avoir l'ambition et l'énergie de faire avancer les causes qu'elle dit officiellement défendre. Si cette énergie fait défaut, si cette volonté d'avancer n'est plus là, alors c'est le moment pour nous tous de tirer notre révérence. Pour le travail supplémentaire, la Municipalité pourra sans nul doute compter sur des forces vives qui, dès juin 2006, nous rejoindront.

Il invite donc le Conseil à s'investir dans ce projet à long terme si important pour le développement de notre région. En acceptant le rapport de minorité, nous montrons à nos électeurs que nous sommes en ligne avec nos convictions qui vont toutes, si l'on en croit le rapport, vers le souhait sincère de pouvoir participer au concept Mobilis.

M. G. Chervet constate que la campagne électorale est ouverte ! Mais la question de M. A. Grangier de transformer cette motion en postulat n'est pas réglée. Tout le monde semble être d'accord sur le fond, reste la forme.

Mme la Présidente rappelle que le motionnaire a accepté de transformer sa motion en postulat. Les travaux de la Commission ne sont donc pas remis en cause. Le rapport de minorité demande la prise en considération de la motion, donc du postulat.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de minorité sont adoptées à une large majorité (deux avis contraires et dix abstentions), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu la motion Donatantonio tendant à ce que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la Commune de La Tour-de-Peilz adhère à la Convention Mobilis

Oui le rapport de minorité de la Commission chargée d'examiner ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## d é c i d e

de prendre en considération la motion Donatantonio, transformée en postulat, tendant à ce que la Municipalité mette tout en œuvre pour que la Commune de La Tour-de-Peilz adhère à la Convention Mobilis et de transmettre celui-ci à la Municipalité pour étude et rapport.

M. J.-P. Grin pense qu'il s'agit d'un vote sur la prise en considération et non pas d'un vote pour renvoyer directement cet objet à la Municipalité.

Mme la Présidente rappelle que nous traitons d'abord du rapport de minorité. Celui-ci étant accepté, il n'y a plus à débattre du rapport de majorité et la discussion est donc close.

### 9.2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 24/2005 relatif au budget 2006 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 24/2005 relatif au budget 2006 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'examiner cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## d é c i d e

d'adopter le budget 2006 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

### 9.3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 25/2005 relatif au budget 2006 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 25/2005 relatif au budget 2006 du Fonds culturel Riviera

Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## d é c i d e

d'adopter le budget 2006 de du Fonds culturel Riviera.

### ***Election : 2ème vice-présidence 2006***

M. R. Baud, au nom du groupe libéral, présente la candidature de Mme Marianne Adank comme 2ème vice-présidente du Conseil communal pour 2006. Son intervention est la suivante :

« Au nom du groupe libéral, je propose la candidature de Mme Marianne Adank.

Mme Marianne Adank vient de Neuchâtel, où elle a fait toutes ses études et obtenu une licence en droit. Elle a ensuite travaillé plusieurs années à Berne, au Département fédéral de justice de police.

D'origine grisonne, de par son mariage, elle est mère de deux enfants actuellement aux études, l'un à l'université et l'autre au gymnase de Burier.

Mme M. Adank est arrivée à La Tour-de-Peilz en 1983 et y a vécu quatre ans. Après quatre années passées à Zurich et à Bâle, la famille est revenue s'établir en 1991 dans notre commune et en apprécie depuis lors la qualité de vie. Marianne Adank, qui s'est toujours intéressée à la vie de notre cité, est entrée au Conseil communal le 4 décembre 2002. Elle préside aujourd'hui le parti libéral de La Tour-de-Peilz. Je peux vous recommander chaudement sa

candidature. Mme Adank saura épauler la présidente que nous venons d'élire et ainsi se préparer à devenir une présidente sachant écouter, motiver chacun de nos Conseillers et rassembler nos forces ».

Il n'y a pas d'autre proposition.

<b>Résultat du scrutin :</b>	Bulletins délivrés	78
	Bulletins rentrés	78
	Bulletins blancs	3
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	75
	Majorité absolue	38
	<b>Oui</b>	<b>73</b>
	Non	0
	Voix éparses	2

### **Mme Marianne Adank est élue 2ème vice-présidente du Conseil communal pour 2006.**

Mme M. Adank remercie beaucoup le Conseil de la confiance qui lui est témoignée et assure qu'elle fera tout pour accomplir sa tâche au mieux de ses possibilités. Elle souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année.

#### 9.4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 26/2005 relatif au budget communal 2006

Rapporteur : M. Daniel Cornut

M. F. Grognez, municipal, rappelle que ce budget ne comporte aucun montant ni pour les éventuels transferts de charges, ni pour la redevance SEVM. Deux décrets ont été discutés par le Grand Conseil à ce sujet. Pour ce qui est des gains immobiliers, celui-ci n'est pas entré en matière en premier débat. L'Union des Communes Vaudoises avait de toute manière déjà annoncé que si l'un ou l'autre de ces décrets étaient pris en considération, elle lancerait un référendum. Pour ce qui est de la redevance SEVM, les communes de St-Légier et Corsier ont décidé de faire recours au Tribunal fédéral, d'où un effet suspensif. Cette contribution ne sera donc pas forcément supprimée. Voilà les raisons pour lesquelles il n'en a pas été tenu compte dans le budget.

M. D. Cornut revient sur le terme « échec » utilisé dans le rapport de la Commission des Finances en ce qui concerne Police-Riviera. C'est un raccourci qui n'est pas correct. Si échec il y a eu, celui-ci est plutôt lié à la séparation des processus de police de proximité et de Police-secours dans le cadre de ce que voulait le Canton.

Mme la Présidente rappelle que le budget sera discuté dicastère par dicastère, puis la récapitulation, et ensuite la discussion générale.

### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Compte 150.3653.30

#### **Subventions - Commission culturelle**

Proposition d'amendement à fr. 30'000.-- de M. K. Egli

M. K. Egli relève que les fr. 10'000.-- supplémentaires demandés correspondent à un peu plus de 2 % du budget communal, mais à 33,3 % du montant alloué à la Commission culturelle. Au début de la législature, celle-ci disposait d'une enveloppe de fr. 40'000.--, qui se monte actuellement à fr. 30'000.-- et ne sera plus demain que de fr. 20'000.-- si le Conseil le décide. Si nous continuons sur cette lancée, nous n'aurons bientôt plus de Commission culturelle et plus d'activité culturelle propre à notre commune.

Soutenir les jeunes talents de notre commune, les initiatives de nos sociétés locales, des créations individuelles, mettre sur pied de manifestations diverses à l'intention des habitants de notre ville, comme le Calendrier de Noël, des expositions photos, la Revue ou les rencontres de La Tour-de-Peilz, telles sont les tâches de cette Commission qui est bénévole, comme toutes les Commissions municipales.

A l'heure où nous parlons beaucoup de police de proximité, d'augmentation de l'incivilité, voire d'insécurité, l'animation culturelle mérite une attention toute particulière. Favoriser l'intégration des nouveaux habitants par la culture est une nécessité dans une région aussi multiculturelle que la Riviera. Des mesures doivent donc être mises en place afin que la culture puisse remplir pleinement sa fonction en favorisant dialogue et échanges. Il en faut pour tout le monde, du simple citoyen à l'amateur d'art le plus averti.

La Commission n'a pas dépensé la totalité des montants mis à sa disposition parce ses membres se sentent également responsables des deniers publics. Ils ont été économes et il n'y avait pas de gros projets à soutenir. Faut-il la pénaliser d'avoir été restrictive ou alors l'encourager à dépenser davantage ? Notre commune investit un montant important dans la culture régionale, mais n'oublions pas les besoins purement boélands.

Conscients de la valeur d'une vraie politique culturelle sur le bien-être des habitants de notre commune et, par voie de conséquence, sur la sécurité de notre ville, nous ne pouvons admettre cette nouvelle restriction, raison pour laquelle il dépose un amendement demandant l'attribution d'un montant de fr. 30'000.--, au lieu de fr. 20'000.--, à titre de subvention pour la Commission culturelle.

M. F. Grognoz partage cet avis en ce qui concerne la culture de proximité et ses bienfaits pour les habitants de notre commune. La Municipalité a décidé de diminuer cette subvention par souci de sincérité du budget, car la Commission n'a jamais dépensé plus de fr. 20'000.--. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire et si le cas devait se présenter qu'il manquait de l'argent pour une action culturelle, la Municipalité pourrait trouver la somme nécessaire. Mais il peut tout à fait se rallier à cet amendement si le Conseil le décide.

M. G. Gay savait que des repréailles allaient se produire après la Revue... Mais ce n'est pas en diminuant le budget que la Municipalité va empêcher la prochaine édition. Les projets arrivent comme ils arrivent et ne sont pas toujours prévisibles. Si un projet important devait se présenter et qu'il manquait fr. 10'000.--, il n'est pas certain que la Commission puisse avoir ce montant. Ses membres ont toujours travaillé d'arrache-pied et ne veulent pas dépenser l'argent n'importe comment, raison pour laquelle il faut laisser ces fr. 30'000.-- au budget.

M. R. Baud estime qu'il ne faut pas faire un mauvais procès à la Municipalité. Une dépense en cours d'année de fr. 10'000.-- entre dans ses compétences. Si la demande se justifie, elle peut accorder sans problème les fonds nécessaires à un projet particulier.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de M. K. Egli est accepté par 44 voix contre 23 (6 abstentions).**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 1. Administration générale.

<b>2. FINANCES</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>3. DOMAINES ET BATIMENTS</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>6. POLICE - FEU - PCI</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>7. SECURITE SOCIALE</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>RECAPITULATION</b>	La parole n'est pas demandée.

#### **DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET**

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **les conclusions amendées du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu le préavis municipal no 26/2005

Où le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2006 tel qu'amendé et prévoyant

Charges	fr. 45'927'513.--
Revenus	fr. 44'939'340.--
Déficit présumé	fr. 988'173.--

#### 9.5 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 28/2005 relatif à la demande de crédit pour le domaine du Fort à Noville

Rapporteur : M. Kurt Egli

M. M. Bloch indique que son intervention est le fruit de divers contacts pris auprès de la Conservation de la nature du Canton de Vaud et des milieux de la protection de la nature. Les enjeux lui paraissent suffisamment importants pour qu'il porte à la connaissance du Conseil certaines réflexions.

La Municipalité demande un crédit extraordinaire de fr. 400'000.-- pour évacuer et valoriser le bois couché par la violente tempête du 18 juillet dernier. Notre vaste culture de peupliers nous coûtera, dans le meilleur des cas, environ fr. 200'000.--. Notre commune sécurisera ainsi le site, mettra sur le marché du bois de faible valeur et préservera la nidification d'oiseaux.

La Commission a logiquement suivi les conclusions du préavis si l'on ne veut pas laisser perdre ce bois couché. Cependant, cette forêt du Fort aurait dû constituer un capital. Or, tel n'est pas le cas puisqu'aux frais investis pour sa culture viennent aujourd'hui s'ajouter ceux nécessités par son évacuation. Nous décidons aujourd'hui d'en payer la facture. Alors que nous allons engager une dépense importante qui ne peut qu'être la première d'une longue liste, il convient d'analyser si le temps d'un changement n'est pas venu quant à la vocation de cette grande parcelle éloignée de notre territoire communal.

Le domaine du Fort est situé dans le périmètre du Plan cantonal d'affectation intitulé « Site marécageux de Noville », lequel définit la protection d'un site aux valeurs exceptionnelles car il figure à l'inventaire des sites marécageux d'importance nationale. De plus, cette même zone est un site « Ramsar » qui figure parmi les zones humides les plus importantes au niveau mondial. Les exigences de sa préservation font aussi partie des pôles majeurs de biodiversité du futur Plan directeur cantonal actuellement en consultation. Notre parcelle fait ainsi partie d'un secteur très protégé dont l'importance cantonale, nationale et internationale est avérée.

La Municipalité étudie plusieurs variantes de revalorisation du site élaborées par les services concernés de l'Etat, soit développement de biotopes, création de zones marécageuses et de lagunes, implication probable des aménagements avec la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône, entre autres. Les propositions ne manquent pas pour intégrer le domaine du Fort dans un dispositif de la plus haute importance pour la protection de la nature, ces 67 hectares présentant un potentiel exceptionnel pour la biodiversité.

Cette première demande de financement allant être nécessairement suivie par d'autres bien plus importantes en termes financiers, ne serait-il pas plus approprié d'étudier si des acteurs mieux habilités que notre commune, en terme de compétences et d'expertise, pourraient engager les investissements conséquents liés aux objectifs pertinents de protection de la nature ? Il formule le vœu que la Municipalité étudie de manière approfondie les conditions d'un droit de superficie ou d'une éventuelle vente de cette parcelle. Les associations de protection de la nature, telles que Pro Natura ou la Fondation des Grangettes, voire l'Etat de Vaud, ne peuvent qu'être intéressés par un achat ou un droit d'usage à long terme. L'hypothèse d'une vente n'empêcherait toutefois pas de conserver une servitude sur le Fort pour les Boélands. Comme certains des acheteurs potentiels peuvent préférer que notre commune reste propriétaire tout simplement parce que nous serons obligés de préserver cette zone, mais également de payer en bonne partie la facture des aménagements, il s'agit d'argumenter et de prendre en compte qui seront les futurs bénéficiaires de ces aménagements (faune, flore, vaudois, valaisans, touristes).

Pour atteindre conjointement des objectifs écologiques et économiques, la Municipalité se doit d'étudier ces propositions dans une attitude proactive et de nous soumettre, dans un délai raisonnable, un rapport présentant les alternatives possibles ainsi que leurs incidences financières sur l'ensemble des aménagements du site.

M. R. Piguet remarque qu'un temps relativement court s'est passé entre la tempête du 18 juillet et le vote ce soir au Conseil communal. Il fallait réaliser la vente de ce bois dans les meilleures conditions. Les acheteurs sont encore là jusqu'au mois de février. La Municipalité a reçu des propositions, notamment de Pro Natura, concernant le futur du domaine du Fort. Elle prend note du vœu formulé ce soir. Mais la Municipalité va changer dans six mois. Elle a donc décidé d'attendre l'automne prochain avant d'étudier toutes les pistes possibles pour le futur de ce domaine.

M. le Syndic ajoute qu'il a reçu de l'Etat le projet de 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. Le souhait étant que le cours du fleuve redevienne le plus naturel possible, la digue existante sera éliminée et remplacée par une digue construite à la hauteur du Vieux Rhône. Les parcelles de notre territoire seront donc inondables et il faudra en tenir compte dans la discussion

M. K. Egli constate que nous avons eu, au cours de cette législature, beaucoup de mutations au sein de notre Conseil. Il ne sait pas si les « nouveaux » bénéficient d'une bonne instruction en ce qui concerne les règles de notre fonctionnement et/ou étudient attentivement le règlement, mais il attire notre attention sur l'article 54 qui stipule que « les membres des Commissions sont tenus au devoir de confidentialité des débats ».

Nous avons pour habitude d'élaborer un projet de rapport et de le soumettre à tous les commissaires pour acceptation ou modification. Ce projet est toujours considéré comme confidentiel. Il en résulte le rapport définitif qui est soumis au Conseil. Cette façon de travailler nous vaut, en règle générale, des débats sains, sereins et plutôt élégants. Il l'apprécie et s'en dit assez fier, surtout en comparaison avec ce qui se passe chez certains de nos voisins.

Pour ce qui est du présent rapport, il reste toujours dans l'attente de la prise de position d'un des commissaires ! Ce n'est pas grave et il considère le rapport comme étant accepté. Par contre, il désapprouve le fait que son contenu ait été discuté avec d'autres avant que ce document ne puisse être considéré comme officiel. Il regrette cette démarche qu'il met sur le compte d'une méconnaissance des us et coutumes et d'une envie de bien faire. Toutefois, il tenait à en informer le Conseil, car la confidentialité de nos débats futurs lui tient à cœur. Il veut pouvoir s'exprimer librement dans les Commissions et, qu'on le veuille ou non, un règlement est un règlement.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **les conclusions du préavis sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu le préavis municipal no 28/2005

Où le rapport de la Commission chargée d'examiner cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'exploitation des bois couchés et menaçant encore de tomber sur la propriété communale du domaine du Fort à Noville suite à la violente tempête du lundi 18 juillet 2005
- d'accorder à cet effet un crédit de fr. 400'000.-- à prélever par le débit du compte no 9145.003.00 "Domaine du Fort - tempête du 18.07.2005"
- d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de fr. 197'500.-- par le compte no 9282.002.00 "Fonds forestier" doté à ce jour de fr. 271'800.--
- d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante

#### ***Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour 2006***

M. K. Egli présente la candidature de M. François Terzer au nom du groupe radical.

M. R. Baud présente la candidature de M. Kurt Sager au nom du groupe libéral.

M. R. Chervet présente la candidature de M. Luis Bento au nom du groupe PDC - Indépendants.

M. L. Kaufmann présente la candidature de Mme Monique Petitpierre au nom du groupe socialiste.

On ne change pas une équipe qui gagne !

Mme la Présidente ne peut qu'encourager le Conseil à reconduire ces personnes et tient à les remercier de leur excellent travail et de la bonne ambiance qui règne au sein du Bureau.

**Mme Monique Petitpierre, MM. François Terzer, Kurt Sager et Luis Bento sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants pour 2006 par applaudissements.**

## 10. Communications municipales

- Communication no 23/2005 concernant la dissolution de la Société d'Équipements Publics du Haut-Léman SA (SEPHL)
- Communication no 24/2005 concernant Police Riviera

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Communiqué de presse « Police Riviera rapatrie ses effectifs et s'organise en association de communes »

La parole n'est pas demandée.

## 11. Propositions individuelles et divers

M. R. Rohner est propriétaire d'un chien bien éduqué et surveillé qui ne représente aucun danger. Il s'agit d'un golden retriever, race dont les représentants, en plus d'être sociables, peuvent s'avérer très utiles dans de nombreux domaines, recherche de disparus dans la neige et les décombres, accompagnement d'aveugles et de handicapés, recherche de drogue et d'explosifs, sans oublier la chasse. Ce qu'un golden retriever ne sera cependant jamais, à moins qu'on l'y force, c'est un chien de garde, et encore moins un chien d'attaque. Il y a quelques années, les chiens de garde et de défense les plus craints étaient le berger allemand, le rottweiler et le doberman. Bien tenus par leurs maîtres, ils ne représentaient cependant de loin pas le danger public que sont aujourd'hui la majorité des chiens de combat tels que le pitbull.

A la suite de l'horrible drame qui s'est produit il y a quelques jours à Oberglatt, où un écolier a été sauvagement déchiqueté par trois monstres en liberté, et du drame de Villeneuve, où une jeune fille fut défigurée par un chien de combat qui n'était pas non plus tenu en laisse, il demande si nous pouvons, dans notre commune, quoiqu'en disent les vétérinaires attentistes de la Confédération et d'un certain nombre de cantons, continuer de faire courir des risques insensés à la population en tolérant que des chiens de combat soient promenés sans être tenus en laisse dans les rues de la commune, voire lâchés sur la pelouse des Terreaux et le pré de la Faraz, lorsque ce n'est pas au Jardin Roussy. Il est clair que nous ne pouvons que répondre négativement à cette question.

Compte tenu des nombreux incidents graves qui se sont produits ces dernières années dans notre région et ailleurs, il demande si la Municipalité a déjà envisagé des mesures urgentes pour prévenir de tels drames sur le territoire communal.

M. S. Winkler répond que la modification de l'article du Règlement de police concernant les chiens, adoptée par le Conseil, tend à améliorer la sécurité dans les parcs et jardins publics, où les chiens doivent être tenus en laisse. Ils sont par ailleurs interdits dans les préaux et terrains scolaires, ainsi qu'aux bains publics et plages. Une liste de chiens considérés comme dangereux sur le plan communal est mise à jour régulièrement et communiquée à la Société Vaudoise pour la Protection des Animaux, ainsi qu'au vétérinaire cantonal. La SVPA tient à jour une liste cantonale et des contacts permanents ont lieu entre la SVPA et le service de police. A chaque intervention de la police pour un chien de type dangereux, un écrit parvient à la SVPA et au vétérinaire cantonal. En cas d'infraction, le propriétaire est dénoncé en Commission de police. La Municipalité peut demander l'évaluation du chien au vétérinaire cantonal qui peut procéder au séquestre du chien. Sur conseil du vétérinaire cantonal, la Municipalité peut exiger qu'un cours d'éducation canine soit suivi. En cas d'urgence, elle peut même demander au Préfet de prendre les mesures nécessaires pour que l'animal soit euthanasié, conformément à l'art. 120 du Code rural. La Municipalité étudiera toutefois la possibilité de prendre éventuellement d'autres mesures. A titre personnel, il lui semble que l'échelon local est trop restrictif. Il faudrait une décision au minimum à l'échelon régional, mais elle plaide plutôt pour des décisions au niveau cantonal et propose donc aux Conseillers communaux et aux municipaux députés de relayer cette demande auprès des instances concernées.

M. J. Vallotton revient sur les deux communications municipales au sujet de Police Riviera et constate que les autorités des onze communes du district et de Villeneuve ont remis l'ouvrage sur le métier après le ratage de la formule testée avec le canton. Un préavis prévu pour le printemps prochain proposera la solution d'une association de communes pour gérer les forces de police dans la région.

Il ne souhaite pas se prononcer pour l'instant sur le bien-fondé de cette formule et ne doute pas que ses auteurs ont probablement d'excellents arguments à faire valoir, mais il craint que notre Conseil, et les autres conseils qui se pencheront sur ce dossier, n'ait pas toutes les cartes en mains pour se déterminer sur cet important projet régional. C'est pourquoi il demande que ce préavis ne se contente pas de présenter la solution qui aura finalement été retenue, mais qu'il comprenne aussi une justification de ce choix et explique les raisons du refus d'autres variantes (statu quo ante, mandat sur prestation, police unique, modèle lausannois, modèle transitoire, etc.) qui seront comparées au niveau de leurs faisabilité, efficacité et coût.

Ces éléments sont nécessaires pour avoir un minimum de débat politique, faute de quoi on risque d'escamoter la discussion démocratique et de ne pas pouvoir nous déterminer en toute connaissance de cause. Il y a aussi le risque que les Conseils soient à nouveau réduits à de simples chambres d'enregistrement, phénomène encore accentué par le fait que chaque assemblée est l'otage des autres dans l'acceptation d'un projet régional.

Il remercie les responsables de ce dossier d'aider les conseils de la Riviera à se forger une opinion en ayant au moins les principaux éléments en main et en n'ayant pas l'impression qu'on leur force la main. Tout le monde aura avantage à avoir un préavis complet, sur lequel il est possible de débattre. Une efficace, démocratique mais aussi sereine réorganisation de la police sur la Riviera est à ce prix.

Mme M. Keller intervient au sujet de la salle d'attente Sud de la gare. Il est compréhensible que celle-ci soit fermée en été, mais pas en hiver. Un miracle tardif vient toutefois de se produire puisque celle-ci a rouvert ses portes, discrètement, et qu'elle est maintenant agréablement tempérée. Elle demande si l'on peut espérer que cette ouverture soit durable.

M. R. Piguët relève que chacun connaît le cheminement qui a malheureusement conduit à la fermeture de cette salle et la conclusion d'une convention avec les CFF. La Municipalité a toutefois remis l'ouvrage sur le métier et une délégation municipale a rencontré les CFF en vue de conclure un arrangement pour une ouverture en hiver. Dès lors, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, cette salle sera dorénavant accessible le matin de 5 h 00 à 11 h 00, puis fermée, grâce à une horloge automatique, pour éviter les déprédations. Il s'agit d'un accord provisoire à moyen terme. En 2008, une nouvelle structure d'accueil sera construite, plus transparente, permettant ainsi d'avoir un regard par rapport à ce qui pourrait se passer. La salle d'attente au Nord ne pose pas de problèmes particuliers, mais elle n'est pas chauffée.

Mme M. Gagnebin-de-Bons a été agréablement surprise par le petit cornet posé sur les places des Conseillers. Elle ne sait pas d'où cela provient, mais elle remercie le Père Noël (ou la Mère Noël), qui est passé par là.

M. R. Chervet indique qu'à partir de cette fin d'année, la présidence du groupe PDC et Indépendants est assurée par M. Jean-Pierre Schwab.

M. F. Grognoz a attendu d'être le dernier intervenant pour annoncer une bonne nouvelle, à savoir que la commune de La Tour-de-Peilz est l'heureuse bénéficiaire d'un montant de plus de 5 millions de francs provenant d'une succession ! Les comptes 2005 seront donc dans tous les cas équilibrés.

Mme la Présidente clôt cette dernière séance de l'année. En s'inspirant de la magnifique exposition récemment inaugurée au Musée du Jeu, elle nous propose une réflexion ludique autour d'une ficelle et souhaite à chacun de chaleureuses Fêtes de fin d'année. La soirée se termine par le traditionnel souper de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 17.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind